

NÉGOCIATION DE L'ACCORD D'INTÉRESSEMENT 2022-2024

La Direction joue gros et doit enfin satisfaire les salariés !

Les revendications SUD pour l'intéressement

- ❖ Un accord compréhensible par l'ensemble des salariés.
- ❖ Des critères qui assurent un intéressement minimum de 2 mois de salaire en moyenne par salarié.
- ❖ Une hausse de l'abondement dans le cadre du PEE.
- ❖ Une enveloppe supérieure à 12 % de la masse salariale (plafond de l'accord précédent), la loi permet d'aller jusqu'à 20 %.
- ❖ Une répartition égalitaire de l'intéressement qui gomme les différences salariales. SUD-Solidaires est le seul syndicat à le revendiquer.

Après l'accord de branche « de la honte » : **0,8 % d'augmentation générale de salaire VS 4,8 % d'inflation galopante sur les douze derniers mois (prévu 6% fin 2022)**, non signé par SUD-Solidaires, Madame Paquet est venue mardi dernier à la rencontre des organisations syndicales pour leur expliquer que le futur accord d'intéressement doit être calqué sur les ambitions financières du POS 2022-2024 !

Attention, danger d'enfumage !

Les membres du Directoire ressemblent à certains personnages des westerns spaghettis de Sergio Leone. **Pour eux, « le monde se divise en deux catégories » :**

Celui de Loire-Centre au travers de son POS 2022/2024 :

- ✓ Efficacité, rentabilité, productivité !
- ✓ Objectif de 68,7 M€ de Résultat Net en 2024 ! (RN en 2021 : 55 M€...)
- ✓ Un Coefficient d'Exploitation inférieur à 65 % !
- ✓ + de 310 M€ de PNB !
- ✓ Pas de prise en compte de la hausse du Livret A et de l'impact sur notre résultat !

Celui de l'hexagone, de l'Europe, bref du vrai Monde :

- ✓ Fortes incertitudes dues à la crise sanitaire et économique !
- ✓ Guerre en Ukraine !
- ✓ Inflation galopante !
- ✓ Perte de pouvoir d'achat...

Calquer le calcul de notre futur intéressement sur les prévisions financières du POS 2022-2024 risquerait de nuire gravement aux salariés !

2 mois de salaire net en moyenne par salarié

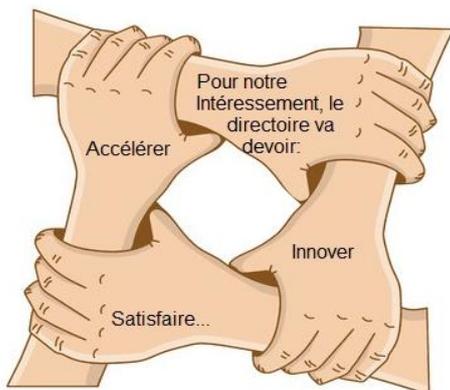
Jusqu'en 2019, les différents accords d'intéressement ont permis chaque année de percevoir environ 2 mois de salaire net en moyenne par salarié travaillant à temps plein. Pourquoi ce n'est plus le cas ?

C'est toujours possible, rien ne l'interdit !

Vous l'avez tous constaté ces 2 dernières années, l'intéressement par salarié a diminué considérablement. Celui de l'année 2021 versé en 2022 en est la parfaite illustration : pour autant, aucune augmentation générale et individuelle de salaire significative a vu le jour pour compenser cette réduction !

SUD-Solidaires : Résister, Revendiquer, Reconquérir !

Prochaine réunion le 13 mai 2022



Vos représentants SUD-Solidaires

Tristan GUERIN, Cécile GAMBERT, Damien PINSAULT, Isabelle LEFEBVRE, Daniel MIHALYI, Florine BERHOUE, Laurent PERRAULT, Corinne RIGUIDEL, Gêrôme TOURNOIS, Flore GERMAIN, Maryline BALLANGER, David GANDON, Alain QUESNE



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Loire-Centre
2, rue Lavoisier 45140 Ingré
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29
Code courrier PSX45
sud.loirecentre@free.fr